

Commémoration du 50^{ème} anniversaire de la mort du Général de Gaulle

Hauteville-sur-mer, le 9 novembre 2020

Discours prononcé par Jean-René BINET
Maire de Hauteville-sur-mer

Je vous avais rassemblés, ici même, le 18 juin dernier pour célébrer le 80^{ème} anniversaire du fameux appel du Général de Gaulle. Ce fut l'occasion de rappeler ce que notre liberté devait à l'homme qui, parce qu'il avait « une certaine idée de la France » avait su dire non et engager son existence pour libérer la Patrie du joug de l'ennemi.

Aujourd'hui, nous commémorons le 50^{ème} anniversaire de sa mort. En ce jour de deuil, il n'est plus question de parler de ce jeune Général dont la voix raisonnait sur les ondes de la BBC. Il est aujourd'hui question de parler de celui qui fut, sans conteste, le plus grand Président de la République française, celui à qui la France doit tant. Il serait présomptueux de vouloir dresser, aujourd'hui, la liste de tout ce que la France doit à son grand homme. Il n'est possible que de faire état des éléments les plus importants, sur le plan institutionnel, économique ou encore social.

Sur le plan institutionnel, notre dette est immense. C'est en effet au Général de Gaulle que nous devons la Constitution du 4 octobre 1958, ayant prévu les solides institutions de la cinquième République. Avec Michel Debré, le Général a rédigé cette constitution dont la philosophie générale avait été exposée dès 1946, en Normandie, dans le discours de Bayeux. Il s'agissait de conférer de larges prérogatives au Président de la République pour lui permettre d'incarner l'autorité et la continuité de l'Etat. Il devait être un arbitre au-dessus des partis, nommer son Premier ministre et ses ministres, prendre des décrets et promulguer la loi, présider le conseil des ministres, garantir l'indépendance nationale, discuter et ratifier les traités. Ce sont ces principes essentiels qui se trouvent aujourd'hui portés par la Constitution. Les nombreuses crises traversées par le pays ont permis d'éprouver la solidité de nos institutions.

Aujourd'hui, plus que jamais, nous ne pouvons que nous en féliciter et lui en rendre hommage.

Sur le plan économique, c'est le Général de Gaulle qui a lancé les grands chantiers destinés à faire de la France une nation technologiquement avancée. C'est à lui que l'on doit le développement de l'avion de ligne supersonique Concorde, mis en service après sa mort. C'est à lui surtout, que l'on doit le programme nucléaire qui a permis à la France d'accéder à la souveraineté énergétique et la création du nouveau franc en 1959. Libéral dirigiste, il structura l'action économique de l'Etat grâce au plan. Celui de 1962 devait ainsi lancer la construction des grandes infrastructures : hôpitaux, logements neufs, autoroutes, maisons de la culture, établissements scolaires et universités. L'objectif ambitieux d'augmenter les équipements collectifs de 50% fut atteint dès 1965.

Encore un legs dont nous devons nous souvenir aujourd'hui.

Enfin, sur le plan social, c'est au Général de Gaulle que les femmes doivent les assises les plus solides de leur émancipation. C'est à lui qu'elles doivent d'abord le droit de vote, accordé le 21 avril 1944, puis confirmé par l'ordonnance du 5 octobre 1944. Ensuite, alors que la femme mariée était placée sous l'autorité de son mari la loi du 13 juillet 1965 a supprimé cette inégalité et a affirmé l'égalité de droits entre le mari et son épouse.

C'est également à lui que l'on doit la création de la sécurité sociale et d'une véritable politique familiale.

Souhaitant, dès 1945, voir naître « douze millions de beaux bébés » pour les dix années à venir (Ch. de Gaulle, Discours et messages, éd. Berger-Levrault, 1946, p. 565), il mettait en place un système efficace de redistribution destiné à compenser la perte de niveau de vie induite par l'arrivée d'enfants dans le couple : quotient familial, allocation de rentrée scolaires, allocations familiales accordées à toutes les familles, dès le premier enfant. L'ensemble de ces mesures devait constituer la politique familiale de l'État, aspect indispensable de son action pour assurer la pérennité de la Nation et de la solidarité intergénérationnelle : les retraites de demain seront en effet payées grâce aux cotisations des enfants d'aujourd'hui. L'action malheureuse des derniers gouvernements a brisé le pacte familial de la Nation, avec les résultats que l'on sait : le nombre de naissance est passé, durablement, sous la barre des 800 000 naissances annuelles.

Aujourd'hui, il faudrait s'en souvenir pour remettre cette politique sur les bons rails.

Mon Général, aujourd'hui, 9 novembre 2020, nous sommes réunis pour commémorer le 50^{ème} anniversaire de votre mort. C'est un jour triste. Toutefois, là où vous êtes, auprès de votre épouse, vous pouvez voir que les Français qui furent vos contemporains comme ceux qui sont nés après votre départ s'unissent pour dire que Hauteville-sur-mer, comme la France tout entière, ne vous oublie pas.

Vive de Gaulle
Vive la République
Et Vive la France !